

N° de client : _____
 (Si vous êtes déjà client)

Groupe : _____

D.C.: _____

Contrat entre : la S.A. EDENRED BELGIUM (division Ticket Restaurant), dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Boulevard du Souverain 165 b.9 - BE 0407.034.269, RPM Bruxelles, dénommée ci-après EDENRED et le CLIENT, ci-après décrit, valablement représenté par : **DAMIEN BECK**

Ce formulaire est prévu pour une utilisation en ligne. Merci de compléter tous les champs via votre ordinateur, et non de façon manuscrite. Cela est indispensable pour que votre contrat puisse être enregistré correctement.

INFORMATIONS CLIENT

Raison sociale _____

Adresse (siège social) _____ n° _____ boîte _____

Code postal _____ Commune _____

N° d'entreprise / TVA _____ non assujetti à la TVA Statut de la société : public privé

Représentée par (Legal Site contact) M. Mme _____

Langue : FR NL E-mail : _____

Téléphone : _____ / _____ Fax : _____ / _____ Fonction : _____

Com.paritaire n° : _____ / _____ / _____ Fédération : _____

Nombre total de travailleurs : _____ Nombre de bénéficiaires du Ticket Restaurant : _____

Secrétariat social : oui non - si oui, lequel ? _____

Votre secrétariat social se charge-t-il de vos commandes de Ticket Restaurant : oui non

INFORMATIONS CONTACT(S)

Responsable des relations avec EDENRED - Primary contact. *(Personne de contact qui réceptionnera par mail les accès à votre Espace Client).*

M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL Tél. : _____ E-mail* : _____

Responsable de la facturation *(Personne de contact qui réceptionnera les factures ainsi que les demandes de paiement en fonction du mode de paiement).*

M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL Tél. : _____ E-mail* : _____

Responsable des commandes *(Personne de contact qui réceptionnera toutes les informations pour passer les commandes Ticket Restaurant).*

M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL Tél. : _____ E-mail* : _____

Responsable de la réception des livraisons des cartes *(Personne de contact qui réceptionnera les différents colis comprenant les cartes Ticket Restaurant).*

M. Mme _____ Fonction _____

Langue : FR NL Tél. : _____ E-mail : _____

Adresse de livraison : identique à celle mentionnée ci-dessus adresse différente

Rue _____ n° _____ boîte _____ étage _____

Code postal _____ Commune _____

CONDITIONS FINANCIERES & DUREE DU CONTRAT (cadre réservé à Edenred)

Prestation de services : _____ % Valeur faciale : _____ €

Mode de paiement : **Prépaiement** (chargement des comptes JRP^(*) + 2) Coût unique par carte : _____ € x nombre de cartes

Carte(s) de remplacement : _____ €

Durée du contrat : 1 an (standard) _____ ans (sur demande expresse du Client) Création de compte : _____ €

(*) Jour de réception du paiement

Livraison	Prix livraison carte(s)
Entre 1 et 3 cartes : par poste	€ _____ / unité
Entre 4 et 15 cartes : par poste	€ _____ / point de livraison
Plus de 15 cartes : par livreur	€ _____ / point de livraison

En apposant sa signature, le CLIENT accepte les conditions générales reprises au verso.

Le CLIENT désire une facturation détaillée.

Fait en double exemplaire à _____, le _____ / _____ / 20____

Signature de EDENRED

Signature du CLIENT

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Les conditions de services figurant au recto et les présentes conditions générales (les premières primant sur les secondes en cas de divergence) sont déterminantes de l'engagement d'EDENRED BELGIUM. En acceptant ce partenariat avec EDENRED BELGIUM, le CLIENT accepte expressément ces conditions et renonce, sans réserve aucune, à ses propres conditions. Ces conditions générales englobent la marque Ticket Restaurant. Ces conditions ont été rédigées conformément aux modalités de l'arrêté royal du 15 Septembre 2015 fixant les conditions d'agrément pour les éditeurs de titres-repas sous forme électronique.

ARTICLE 1 - OBJET

EDENRED BELGIUM s'engage à fournir au CLIENT, qui s'engage à les acheter, des titres-repas sous forme électronique émis par EDENRED BELGIUM sous la marque Ticket Restaurant aux conditions financières et aux présentes conditions générales. Le Bon de Commande dûment complété par le CLIENT, sur quelque support que ce soit, l'engage définitivement, EDENRED BELGIUM n'étant tenue que moyennant l'acceptation par elle de celui-ci.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS D'EDENRED BELGIUM

EDENRED BELGIUM s'engage à :

2.1. Livrer au CLIENT, à son siège social ou à tout autre endroit situé en Belgique et convenu entre parties et dans les 10 jours ouvrables au plus tard (samedi non compris) suivant la libération de la commande selon les conditions financières octroyées, les cartes Edenred destinées aux membres du personnel du CLIENT bénéficiant des Ticket Restaurant sous forme électronique (dénommées ci-après, les « Bénéficiaires »).

La livraison groupée des cartes à l'adresse de livraison mentionnée par le client au recto du présent contrat est effectuée par Edenred Belgium selon le mode de livraison de son choix.

Les cartes Edenred sont livrées désactivées accompagnées de leurs conditions d'utilisation ainsi que d'un mode d'emploi permettant aux Bénéficiaires d'accéder à leur compte Ticket Restaurant. Les cartes Edenred sont et restent la propriété d'EDENRED BELGIUM.

2.2. Communiquer, selon le cas, au CLIENT ou au Bénéficiaire la procédure d'activation des cartes Edenred.

2.3. Personnaliser, à la demande du CLIENT et dans les limites raisonnables des moyens techniques d'EDENRED BELGIUM, les cartes Edenred, et ce par la mention sur celles-ci de toute mention particulière proposée par le CLIENT et acceptée par EDENRED BELGIUM.

En cas de personnalisation, le CLIENT garantit, sans réserve aucune, EDENRED BELGIUM qu'il est en droit de faire usage des mentions demandées et dégage, de la même manière, EDENRED BELGIUM de toute responsabilité à ce sujet.

2.4. Créer et créditer le compte Ticket Restaurant électroniques des Bénéficiaires, dans le délai requis aux conditions financières figurant sur le recto de ce document.

2.5. Produire automatiquement les cartes pour tout nouveau bénéficiaire n'étant pas encore en possession d'un compte Ticket Restaurant électroniques lors de l'envoi d'une commande de titres.

2.6. Traiter en ligne les transactions effectuées au moyen des cartes Edenred en utilisant en priorité les Ticket Restaurant électroniques avec la plus courte durée de validité.

2.7. Permettre aux Bénéficiaires de vérifier, à tout moment, en ligne via un extranet sécurisé ou/et un Serveur Vocal Interactif (SVI), le solde et la durée de validité des Ticket Restaurant électroniques.

2.8. En cas de perte (y compris détérioration) ou de vol des cartes Edenred :

- permettre aux Bénéficiaires de bloquer gratuitement (à l'exclusion des frais de communication), leur carte Edenred via le service indépendant Card Stop, via un extranet sécurisé ou via un serveur vocal interactif (SVI).

- mettre à disposition des Bénéficiaires une nouvelle carte Edenred dans les 10 jours ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés non compris) à dater du blocage de la carte par le Bénéficiaire. Le CLIENT dispose d'un délai de 48h après le blocage de la carte pour avertir EDENRED BELGIUM des modifications éventuelles à effectuer concernant les données de livraison de la carte de remplacement. Passé ce délai, la carte sera automatiquement commandée et produite.

La carte Edenred de remplacement permettra notamment au Bénéficiaire concerné d'utiliser le solde de Ticket Restaurant électroniques disponible au moment de la déclaration de perte ou de vol et dont la durée de validité sera prolongée de 10 jours ouvrables à dater du blocage de la carte Edenred pour raison de perte ou de vol.

2.9. En cas de défectuosité des cartes Edenred, mettre à disposition des Bénéficiaires une nouvelle carte Edenred dans les 10 jours ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés non compris) de la réception via courrier recommandé avec accusé de réception par EDENRED BELGIUM de la carte défectueuse. La carte Edenred de remplacement permettra notamment au Bénéficiaire concerné d'utiliser le solde de Ticket Restaurant électroniques disponibles au moment de la réception par EDENRED BELGIUM de la carte défectueuse. La durée de validité des Ticket Restaurant électroniques disponibles au moment de la réception de la carte par EDENRED BELGIUM sera prolongée de 10 jours ouvrables.

2.10. En cas de perte (y compris de détérioration) ou de vol de la carte Edenred, facturer les coûts liés au remplacement de la carte au CLIENT, ce dernier ne pouvant répercuter ceux-ci aux Bénéficiaires concernés qu'à concurrence de maximum la valeur faciale d'un Ticket Restaurant du bénéficiaire.

2.11. Permettre à tout moment aux Bénéficiaires de créer et modifier en ligne leur identifiant et/ou mot de passe et d'accéder à leur compte Ticket Restaurant électroniques.

2.12. Inviter les établissements susceptibles d'accepter des Ticket Restaurant électroniques et répondant aux conditions d'affiliation émises par EDENRED BELGIUM, à s'affilier au système Ticket Restaurant électroniques.

2.13. Assurer, en cas de retrait ou de caducité de l'agrément d'EDENRED BELGIUM, que les Ticket Restaurant électroniques restent valables jusqu'à la date d'expiration de leur durée de validité.

2.14. Fournir tous les autres services demandés par le CLIENT tels que détaillés aux conditions.

2.15. Traiter les données à caractère personnel des Bénéficiaires conformément à la réglementation qui leur est applicable et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou « RGPD »), étant entendu que l'échange de données entre le CLIENT et EDENRED BELGIUM doit être considéré comme un transfert de données entre des responsables du traitement distincts, chacun restant responsable de son propre traitement, et que EDENRED BELGIUM n'est responsable du traitement des données à caractère personnel des Bénéficiaires que dès le moment où elle reçoit ces données de la part du CLIENT.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Pendant toute la durée de la présente convention le client est tenu de :

3.1. S'approvisionner en Ticket Restaurant sous forme électronique pour le nombre de Bénéficiaires qu'il a mentionné aux conditions particulières, le CLIENT restant libre, pour le surplus, de s'approvisionner le cas échéant auprès de tiers.

3.2. Mettre les cartes Edenred à disposition des Bénéficiaires et informer ces derniers que, par l'utilisation desdites cartes, ils marquent leur accord sur leurs conditions d'utilisation et sur leurs mises à jour éventuelles. EDENRED BELGIUM se réserve le droit de suspendre, de plein droit, sans mise en demeure ni indemnité, l'utilisation d'une carte Edenred en cas d'utilisation frauduleuse ou contraire aux conditions d'utilisation.

3.3. Notifier immédiatement par écrit à EDENRED BELGIUM les changements affectant le choix opéré par les Bénéficiaires, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vigueur, d'opter pour les Ticket Restaurant sous forme électronique ou sous forme papier.

3.4. Communiquer à tout moment par écrit à EDENRED BELGIUM les informations mises à jour et nécessaires à la gestion du système des Ticket Restaurant électroniques.

3.5. Prendre en charge les frais d'émission de la carte Edenred mise à la disposition des bénéficiaires, en ce compris les frais d'émission de la carte Edenred de remplacement lorsque la carte Edenred initiale n'est plus utilisable (perte, vol, destruction, expiration, etc.), conformément aux obligations légales applicables aux employeurs. Cette obligation perdure, y compris après l'expiration du présent contrat, tant que le compte auquel la carte Edenred est liée présente un

solde positif suite à l'octroi par le client, au bénéficiaire, de chèques-repas Ticket Restaurant ou de titres Ticket EcoCheque.

3.6. Valider la commande d'une nouvelle carte Edenred en cas d'expiration, de perte, de vol ou de détérioration d'une carte Edenred (articles 2.8. et 2.9.) tant que le bénéficiaire est considéré comme actif.

3.7. Veiller d'une part à ce que les Bénéficiaires qui ont accès à un restaurant d'entreprise dans lequel le prix du repas est inférieur à son prix coûtant (tel que fixé par la réglementation en vigueur), soient obligés de payer ledit repas exclusivement avec un Ticket Restaurant électronique, sans remboursement possible, et d'autre part, à ce que le restaurateur concerné soit informé de la valeur faciale des titres-repas utilisés par les Bénéficiaires.

3.8. Sans préjudice de l'article 2.1., assumer la responsabilité de la perte, du vol ou de la détérioration des cartes Edenred entre leur livraison et leur remise aux Bénéficiaires.

3.9. Veiller de manière générale, au respect des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles relatives aux titres-repas sous forme électronique.

3.10. Payer le PRIX conformément aux dispositions des articles 4 et 5 ci-après.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1. Les cartes Edenred sont mises à disposition au prix mentionné aux conditions financières figurant au recto de ce document et ce jusqu'à l'expiration des cartes.

Les Ticket Restaurant électroniques sont vendus à un prix équivalent à leur valeur faciale.

Les services prestés dont il est question à l'article 2 ci-avant, sont rémunérés au prix défini aux conditions financières figurant au recto de ce document, augmentés de la TVA applicable. Ce prix est lié aux variations à la hausse de l'indice AGORIA des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale). En cas d'augmentation, ils seront adaptés au maximum une fois par an, au premier janvier de chaque année sur base de la formule suivante : $P = P_0(0,2 + 0,8 \times S_0/S_t)$

où :
P = valeur adaptée du Prix mentionné aux conditions financières
P₀ = prix mentionné aux conditions financières
S₀ = l'indice Agoria des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale) en vigueur le premier jour de chaque trimestre
S_t = l'indice Agoria des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale) en vigueur le jour de la conclusion du contrat

Le prix des services est fixé sur la base du nombre de Bénéficiaires mentionné par le CLIENT aux présentes conditions générales à la signature de la présente convention. Pour le cas où, en cours d'exécution de la présente convention, le CLIENT devait modifier le nombre de Bénéficiaires, le prix des services sera adapté de plein droit conformément aux conditions. L'ensemble des éléments précités aux alinéas précédents du présent article sont ci-après dénommés collectivement "le PRIX".

4.2. Sans préjudice aux dispositions de l'article 4.1., EDENRED BELGIUM se réserve le droit de modifier tout ou partie du PRIX, à tout moment moyennant préavis de 6 semaines notifié par lettre simple ou par lettre recommandée. En ce cas, le CLIENT sera en droit de mettre fin à la présente convention à la date d'entrée en vigueur du nouveau PRIX, et ce moyennant notification, par lettre recommandée à la poste, d'un préavis d'au moins 15 jours avant cette date. défaut, le PRIX modifié est considéré comme étant expressément accepté par le CLIENT et dès lors comme liant celui-ci.

Le paiement du prix et de la TVA applicable est effectué préalablement à la livraison des cartes Edenred et de la mise à disposition des Ticket Restaurant électroniques des Bénéficiaires via un virement SEPA Credit Transfer. A défaut de paiement préalable à la livraison, EDENRED BELGIUM se réserve le droit d'annuler la commande et ce, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 5 – FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation est réalisée sous forme électronique. Les factures seront mises à la disposition du CLIENT sur la plateforme internet désignée par EDENRED BELGIUM. EDENRED BELGIUM garantit l'authenticité de l'origine des factures émises sous forme électronique, l'intégrité de leur contenu et leur lisibilité. La force probante de ces factures électroniques est expressément acceptée par le CLIENT.

Le paiement du prix et de la TVA applicable est effectué préalablement à la livraison des cartes Edenred et de la mise à disposition des Ticket Restaurant électroniques des Bénéficiaires via un virement SEPA Credit Transfer. A défaut de paiement préalable à la livraison, EDENRED BELGIUM se réserve le droit d'annuler la commande et ce, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE ET GARANTIE

Le CLIENT est responsable, à l'exclusion d'EDENRED BELGIUM, des conséquences directes ou indirectes, de quelque nature qu'elles soient, liées à un quelconque manquement du CLIENT, de ses préposés, mandataires, administrateurs et/ou actionnaires, aux obligations souscrites à l'article 3 ci-avant.

Le CLIENT garantit, sans réserve, EDENRED BELGIUM contre tout droit, action ou prétention qui pourrait être intentée contre EDENRED BELGIUM par un tiers (en ce compris notamment les Bénéficiaires) en raison ou à l'occasion d'un quelconque manquement du CLIENT, de ses préposés, mandataires, administrateurs et/ou actionnaires aux obligations contractées en vertu de l'article 3 ci-avant.

ARTICLE 7 - DUREE ET FIN DU CONTRAT

7.1. Durée : Sauf dispositions particulières contraires, la présente convention est conclue pour une durée d'1 an prenant cours à la date de sa signature. À défaut de résiliation par les parties par lettre recommandée à la poste au moins 3 mois avant son échéance, le contrat se renouvelle tacitement pour des périodes consécutives d'un an.

7.2. Résolution et résiliation : Tout manquement du CLIENT aux engagements souscrits aux termes du présent contrat, et notamment à ceux souscrits à l'article 3 (obligations du CLIENT), autorise EDENRED BELGIUM à mettre fin de plein droit au présent contrat dans le cas où le CLIENT ne remédie pas entièrement au manquement concerné dans un délai de 10 jours civils à dater de la mise en demeure que lui a adressée EDENRED BELGIUM.

Les changements de situation du CLIENT tels que notamment l'arrêt de ses activités, la réorganisation judiciaire, la faillite, le protêt ou toute autre situation analogue autorise EDENRED BELGIUM à résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité. La résolution de la présente convention aux torts et griefs du CLIENT, pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et sans mise en demeure, l'obligation pour le CLIENT de dédommager EDENRED BELGIUM de tout le préjudice subi en raison ou à l'occasion de cette rupture, et notamment du manque à gagner en résultant, celui-ci étant fixé à 50 % de la prestation de services qui aurait été perçue par EDENRED BELGIUM pour la durée du contrat restant à courir à dater de la rupture, calculée :

- sur la base de la prestation de services moyenne facturée au CLIENT durant toute la période du contrat en cours précédant la rupture,

- ou à défaut, sur base de la valeur faciale des titres-repas et du nombre de Bénéficiaires mentionnés aux présentes conditions générales ou ses mises à jour éventuelles, sans préjudice du droit d'EDENRED BELGIUM de réclamer un montant supérieur, à charge alors pour elle de prouver l'étendue de son préjudice. EDENRED BELGIUM facturera au CLIENT le montant correspondant à l'indemnité précitée. La facture est payable à 30 jours de son envoi. Le défaut de paiement de ladite facture à son échéance, entraîne simultanément, de plein droit et sans mise en demeure, l'exigibilité et le paiement d'intérêts de retard, calculés au taux prévu par l'Article 5 alinéa 2 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

ARTICLE 8 – CHAMP D'APPLICATION

La présente convention est, sauf dispositions particulières contraires, applicable à toutes les fournitures de Ticket Restaurant électroniques et de cartes Edenred par EDENRED BELGIUM au CLIENT.

ARTICLE 9 – JURIDICTIONS COMPETENTES, ELECTION DE DOMICILE ET LOI APPLICABLE

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles, le juge de paix compétent étant celui du 1er canton. Aux fins de la présente et de toutes ses suites, le CLIENT fait élection de domicile à l'adresse mentionnée en tête de la présente, où toute communication, notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires pourra être valablement faite. La présente convention est soumise au droit belge.

CADRE RESERVE A EDENRED BELGIUM

T/J _____ D.C. _____ Origine _____ émis, _____ vol. _____ ps _____

Les originaux de ce contrat sont à nous retourner impérativement par courrier.

BUREAU BRUXELLES
Boulevard du Souverain 165 b.9 - 1160 Bruxelles

BUREAU WALLONIE
Rue Lonhienne 15 - 4000 Liège



AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES

N° de client :

(Si vous êtes déjà client)

Groupe :

D.C.:

Note sur vos conditions de paiement : Prépaiement

Avenant entre : la S.A. EDENRED BELGIUM (division Ticket Restaurant), dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Boulevard du Souverain 165 b.9 - BE 0407.034.269, RPM Bruxelles, dénommée ci-après EDENRED, valablement représentée par :

DAMIEN BECK

et le CLIENT, ci-après décrit :

Raison Sociale

N° d'entreprise / TVA non assujéti à la TVA

Représentée par M. Mme Fonction

Attention : 1 seul mode de paiement par entité juridique !

Les conditions de paiement seront également appliquées à vos autres commandes chez Edenred. Celles-ci valent pour le Ticket Restaurant, le Ticket Ecocheque et/ou le Ticket Compliments électronique. Le Ticket Compliments papier et le Ticket Sport & Culture sont facturés par notre deuxième entité juridique (« Award Services »). Dès lors, des conditions de paiement différentes peuvent être appliquées le cas échéant.

Concernant le prépaiement :

Dans les 24 heures qui suivent la réception de votre commande, le responsable facturation reçoit une demande de paiement. Cette demande de paiement contient entre autres le montant, le compte bancaire et la communication structurée (à mentionner obligatoirement).

Dès réception de votre paiement, vos commandes de cartes et de titres vous seront livrées dans les délais contractuels prévus. Assurez-vous de bien recevoir nos emails :

- L'email contenant la demande de paiement est généré automatiquement, dès lors vérifiez que cet email n'est pas bloqué par votre antispam (par exemple en ajoutant le nom de domaine « edenred.com » à votre white list).
- Contrôlez l'adresse e-mail du contact de votre site de facturation sur www.myedenred.be

Pour toute question concernant vos conditions de paiement, contactez-nous :

- Par téléphone : 02/678.29.00
- Via www.edenred.be/helpdesk

Fait en double exemplaire à , le / / 20

Pour accord du CLIENT,

Signature :

Veillez dater et signer ce document et le retourner à :

BUREAU BRUXELLES
Boulevard du Souverain 165 b.9 - 1160 Bruxelles

BUREAU WALLONIE
Rue Lonhienne 15 - 4000 Liège